REÇU EN PREFECTURE

le 26/02/2024

Application agréée E-legalite.com 21\_RP-02B-200033827-20240223-2024\_01\_1-D



## RAPPORT D'ORIENTATION **BUDGETAIRE 2024**

23 Février 2024

1.	Ressources humaines : bilan général des effectifs	3
1.	Culture – projets structurants – Ecole des Arts et Salle de Spectacle	7
2.	Piscine	7
3.	Actions conduites dans le cadre du schéma de mutualisation	7
4.	SCoT	8
5.	GEMAPI	9
6.	Plan Intercommunaux de Sauvegarde	9
7.	Déchets	. 10
a.	OM	10
b.	Recyclerie	12
8.	DFCI	14
9.	Leader	16
10.	. Plan paysage	16
11.	. Plan Alimentaire Territorial	16
12.	Ecotourisme	17
13.	. Mobilité	18
14.	. Habitat	19
	. Contrat de relance et de transition écologique (CRTE-Etat) et Contractualisation avec les	
Tei	rritorialisation des territoires (CDC)	. 21
	. Intérêts communautaires relatifs à l'hôpital public local et participation aux études relati	
	établissement thermal de Pietrapola	
	Résultats financiers 2023 Orientations 2024	
1.	Culture – projets structurants – Ecole des Arts et Salle de Spectacle	
2.	SCoT	29
3.	Compétence GEMAPI	30
4.	Développement durable, tri des déchets et économie circulaire	30
5.	Protection des zones habitées contre les incendies – Interface	35
6.	Leader	36
7.	Plan paysage	36
8.	Plan Alimentaire Territorial	37
9.	Tourisme/Ecotourisme	37
10.	. Mobilité	38
11.	. Habitat durable	39
12.	. Contrat de relance et de transition écologique (CRTE-Etat) et Contractualisation avec les	
Tei	rritorialisation des territoires (CDC)	40

## REÇU EN PREFECTURE le 26/82/2824 Application agréée E-legalite.com

1_RP-02B-20	00033827-2024	H0223-2024_01_1-D
-------------	---------------	-------------------

	13. Intérêts communautaires relatifs à l'hôpital public local et participation aux études relatives	à
	l'établissement thermal de Pietrapola	41
I۷	Orientations hudgétaires 2024	41

## I. Bilan

## 1. Ressources humaines : bilan général des effectifs

## Statistiques

Au 31 décembre 2023, la Communauté comptait 47 agents (44 agents en 2022) :

- 27 agents en emplois permanents, (26 en 2022)
- 20 en emplois non permanents (18 en 2022)

L'effectif comporte 12 femmes et 35 hommes, et représente 44,6 ETP (équivalents temps plein).

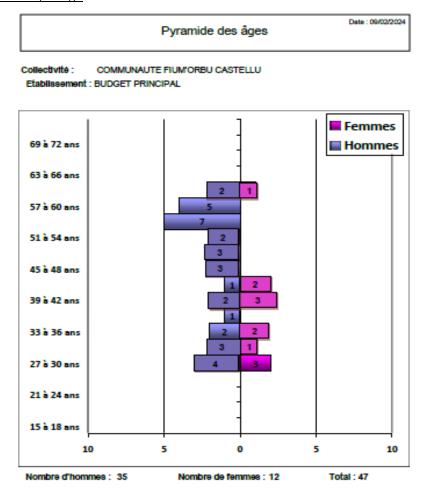
9% des agents sont à temps non complet ou à temps partiel, principalement de catégorie C.

Les agents de catégorie C sont fortement majoritaires puisqu'ils représentent 78,7% des effectifs.

Les agents de catégorie A représentent 12,8% des effectifs.

Les agents de catégorie B représentent 8,6% des effectifs.

## Répartition par âge :



L'âge moyen des agents est de 47 ans sur le Budget principal.

## > <u>La rémunération brute</u>

La rémunération moyenne mensuelle brute (hors régime indemnitaire et primes de transport) s'élevait à 1877,11 €.

Par comparaison, le SMIC pour 35 heures hebdomadaires s'élevait à 1 747,20 € brut mensuel.

## La nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Deux agents disposent d'une NBI, représentant un montant mensuel total de 218 € brut.

## Le régime indemnitaire (RI)

La Communauté de Communes a mis en place le RIFSEEP qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes depuis le 1er janvier 2019.

Le RIFSEEP se décompose en deux parties :

- Une part fixe appelée IFSE versée mensuellement
- Une part variable appelée CIA, qui peut être versée une fois par an

La part fixe (IFSE) représente environ 21 % du traitement brut et son montant moyen est de 309 € par agent. (347 € en 2022).

La part variable (CIA) est versée une fois par an et représente environ 21 750 € brut annuel pour l'ensemble des agents.

## L'indemnité de transport (IT)

L'indemnité de transport facultative est versée 2 fois par an et représente 46 458 € brut par an. (44 192 € en 2022).

## Les heures complémentaires et supplémentaires

Les heures supplémentaires représentent 287 heures. Elles répondent généralement à des besoins liés, par exemple, à l'arrêt de travail d'un agent du service dont l'absence est partiellement compensée par ses collègues.

Aucune heure complémentaire n'a été versée. Les personnels à temps non complet sont annualisés notamment sur l'activité piscine.

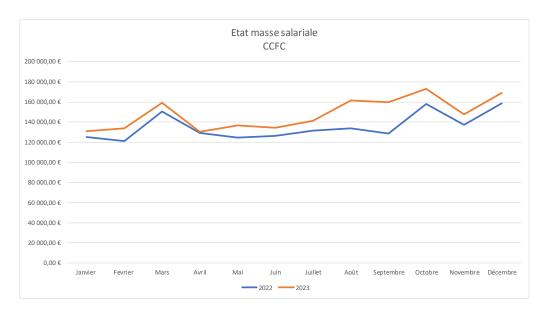
## > Le temps de travail

Le temps de travail effectif pour les agents à temps complet s'élève à 1 607 heures annuelles pour tous les services de la CCFC hormis le service collecte dont le temps de travail s'élève à 1557 heures annuelles en raison de la pénibilité du travail, conformément à la législation en vigueur et en référence à la délibération n°7121 en date du 10 décembre 2021 votée par le Conseil Communautaire.

## Les charges de personnels

Ce tableau retrace les dépenses de la masse salariale (hors frais concernant le personnel extérieur) :

	Janvier	Fevrier	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2022	124 999,80 €	121 029,30 €	150 454,44 €	129 009,23 €	124 373,00 €	126 184,27 €	131 336,07 €	133 790,03 €	128 772,63 €	158 119,64 €	137 554,33 €	158 380,39€
2023	130 903,40 €	133 566,40 €	159 039,78 €	130 082,94 €	136 536,33 €	134 601,16 €	141 399,81 €	161 687,19€	159 721,41 €	172 803,93 €	147 438,86 €	169 110,41 €



Les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 1 925 965€ en 2023 (1 765 483€ en 2022) en augmentation de 160 K€.

La revalorisation des salaires liée à la hausse du SMIC par 2 fois en 2023 (1er janvier, 1er mai) en raison de l'inflation, à l'augmentation du point d'indice en juillet 2023, ainsi qu'aux revalorisation du régime indemnitaire, avancements de grades (déroulement de carrières, ancienneté, réussites examens professionnels,) représentent à eux seul + de 80k€.

Le recrutement d'agents saisonniers dédiés à la collecte et prévention des déchets représente une hausse de 34k€.

L'augmentation enfin est due à une hausse des cotisations d'assurance du personnel en raison du taux de sinistralité en 2022 (environ 16 k€).

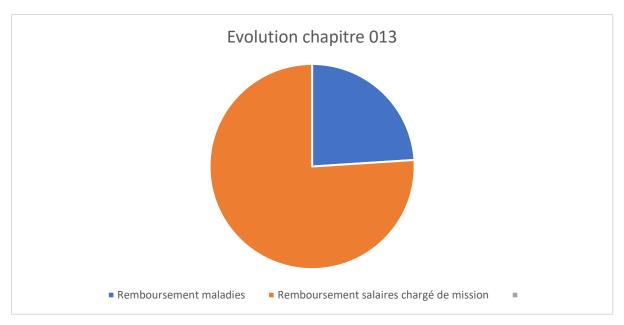
## Les dépenses

Comptabilisées au chapitre 012, elles se chiffrent à 1,92 M€

	2022	2023
Traitement brut titulaires	554 K€	763 K€
Traitements bruts contractuels	314 K€	512 K€
Dont Traitements bruts autre	102 K€	96 K€
personnels (CPI, agent mis à		
disposition)		
Dont Régime indemnitaire	250 K€	237 K€ (maladies)
(RIFSEEP, Primes transports)		
Charges sociales	447 K€	535 K€
Primes des assurances du	60 K€	76 K€
personnel		

Au chapitre 65, les dépenses liées aux indemnités versées aux élus en 2023 s'élevaient à 58 325€ (26 456€ en, 2022) (+31k€) cette augmentation s'explique par les indemnités versées aux Vice-Présidents ayant eu délégation en 2023.

## Les recettes



	2023
Remboursement maladies	102 000 €
Remboursement salaire chargé de mission et personnels extérieurs	322 000 €

Comptabilisées au chapitre 013 Atténuation de charges, elles s'élèvent à 424 K€ (154 k€ en 2022).

Il s'agit de la participation des financeurs (324 K€) sur les différents programmes Eco tourisme, LEADER, OPAH, Expérimentation Foncier incendies, prévention déchets, emplois aidés, et du remboursement d'assurance du personnel lié aux maladies (100 K€).

Des recettes d'années antérieures sur ce chapitre n'ont pas encore été perçues, elles devraient être versées en 2024 et s'élèvent à 300 K €.

Il s'agit des programmes suivants :

- OPAH :
- Un reliquat est attendu pour un montant de 40 697 € concernant l'année 2021
- Un reliquat est attendu pour un montant de 38 423 € concernant l'année 2022
- Un reliquat est attendu pour un montant de 26 504 € concernant l'année 2023
- PVD-ORT

- Un reliquat est attendu pour un montant de 44 580 € concernant l'année 2023
- LEADER:
- Un reliquat est attendu pour un montant de 82 130 € concernant l'année 2022
- Un reliquat est attendu pour un montant de 69 000 € concernant l'année 2023

## 1. Culture – projets structurants – Ecole des Arts et Salle de Spectacle

- Les travaux relatifs aux ouvrages communautaires de l'École des arts et de la Médiathèque à proximité de la cité scolaire du Fium'Orbu sont en cours.
   Ils sont prévus jusqu'en décembre 2025 pour un montant de 4,5M €HT.
  - Ces projets ont bénéficié du financement du plan exceptionnel d'investissement à hauteur de 80% pour l'Ecole des arts et à hauteur de 80% pour la médiathèque.
- La construction de la salle de spectacles doit faire l'objet d'un arbitrage du Conseil communautaire quant à la poursuite de ce projet en suspens. Le montant estimé (en 2019) de ce projet est de 5,8M€ HT financé par la CDC à hauteur de 70% (service culture et fond de territorialisation).
  - La salle de spectacles en est au stade projet de la mission de maitrise d'œuvre et a fait l'objet d'un ordre de service de suspension de la mission depuis le 18 avril 2022.

## 2. Piscine

Inscrite dans les compétences communautaires depuis le 17 juillet 2014, le nombre d'accès enregistré sur 2023 est en hausse, 4000 accès (1 600 accès en 2022 en raison de longues période de fermeture dues à des pannes de chaudière).

Les recettes pour 2023 s'élèvent à 9 430€ (23 965€ en 2022 NB : un reliquat d'années antérieures avait été perçu pour un montant de 9 388€).

Pour mémoire, les tarifs pour les particuliers sont de 2.5€/accès, 20€ pour 10 accès.

Les tarifs sont de 33€/h pour les associations, puis au prorata des lignes d'eau réservées.

Les dépenses s'élèvent à 54 872€ pour l'année 2023.

Le déficit annuel s'élève en moyenne à 45k€/an de fonctionnement concernant cette activité.

## 3. Actions conduites dans le cadre du schéma de mutualisation

Cinq items constituent notre schéma de mutualisation :

## L'instruction des actes d'urbanisme :

Le nombre d'actes instruits en 2023 s'élève à 930 actes (1024 actes en 2022). Le fonctionnement et les tarifs des actes d'urbanisme sont basés sur des « équivalents permis de construire (EPC) selon la nature de l'acte.

Le service est composé de 2 instructeurs du Droit des sols.

## • Assistance administrative aux communes :

Aide sur la passation de marchés publics, demande de financements, soutien à la gestion administrative et financière, rédaction d'actes administratifs, procédures d'abandon manifeste ou encore biens sans maître.

25% d'1 ETP est affecté à cette mission.

Le service est utilisé par l'ensemble des communes membres.

## • Evénementiel

La mise à disposition et la maintenance du matériel sont assurées par l'IMPRESA (entreprise d'insertion).

Le service est aujourd'hui bien en place de donne satisfaction aux utilisateurs. En 2023, le matériel a été utilisé 155 fois: (91 fois en 2022)

Demandeurs	Nombres de mises à disposition du matériel
Mairies et associations	114
Particuliers	41
Total	155

## • Navette mobilité des personnes :

Une navette est à la disposition des communes. Elle permet le transport de 8 personnes et peut être utilisée pour le transport de personnes à mobilité réduite.

2 communes ont utilisé ce service en 2023.

## 4. <u>SCoT</u>

Le Scot est un document de planification urbaine créé par la loi de solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Sa procédure d'élaboration et son contenu sont encadrés par le Code de l'urbanisme.

Un Scot détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles d'aménagement en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements commerciaux, de préservation des espaces agricoles, naturels et des paysages.

Le 8 octobre 2021, le Conseil Communautaire a délibéré pour approuver le lancement de la procédure d'élaboration du Scot sur le périmètre de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu. Le 26 avril 2022, le Préfet de Haute Corse a pris un arrêté fixant le périmètre du SCoT, la CFC et les communes ont effectué les démarches de publication.

Une étude d'AMO pour l'élaboration du SCoT a été notifiée en 2023 pour un montant de 54 750 €HT financée à 70% par la CDC (DQ).

Les missions de cette AMO sont les suivantes :

- Elaborer un diagnostic (qui servira de base au document prévu à l'article L.141-15-1° du C.U., dont l'élaboration incombera au bureau d'études chargé de l'élaboration du SCoT) et accompagner le maître d'ouvrage dans l'écriture de la préfiguration du projet de territoire (ou de pistes de projet alternatives) qui servira de base à la démarche de concertation et aux consultations en vue de la passation de marchés de prestations intellectuelles ;
- Accompagner la CCFC dans la définition des besoins de prestations à externaliser et l'estimation des couts (urbanistes, environnementalistes...),
- Assister la communauté de communes dans le choix des prestataires (urbanistes, environnementalistes...);
- Assister la CCFC dans la constitution des documents relatifs aux différentes consultations et accompagner la communauté de communes dans la sélection des candidats ;
- Accompagner la coordination des différents acteurs, experts, études qui interviendront dans le processus d'élaboration du SCoT, piloter et superviser leurs travaux et productions ;

## 5. GEMAPI

La loi NoTRE a imposé l'intégration de la compétence GEMAPI aux Communauté de Communes.

Dans ce cadre, la CCFC a voté en janvier 2021 deux conventions :

- Une avec le service d'assistance technique de la Collectivité de Corse qui a vocation à apporter une ingénierie territoriale auprès des EPCI dans ce domaine au travers, notamment, de la mise en œuvre des différentes étapes de cette compétence.
- Une seconde avec l'Office d'Equipement Hydraulique de Corse sur l'échange de données relatives à la compétence GEMAPI.

Le marché relatif à l'étude définissant les conditions d'exercice opérationnelle de la compétence GeMAPI sur le périmètre de la CCFC a été notifié pour un montant de 127k €HT et est financé à 80% par le Comité de Massif et l'Agence de l'eau.

## 6. Plan Intercommunaux de Sauvegarde

Les Plans Communaux de Sauvegarde obligatoires ont été réalisés pour certaines communes et encours de réalisation pour d'autres.

L'objectif est d'aboutir à terme à l'élaboration du Plan intercommunal de sauvegarde.

## 7. Déchets

## a. OM

## Activité OM/Tri :

- Le tonnage de déchets ménagers et assimilés (DMA) (c'est-à-dire tous les déchets du territoire) produits par la Communauté de communes est passé de 8 448 T en 2022 à 8 180 T en 2023 soit une diminution de 268 kg soit -3%.
- **Le volume enfoui** (provenant des ménages et de la déchetterie) est stable entre 2022 (4 967 T) et 2023 (4 951 T).
- Le taux de tri continu de diminuer et perd 2 points : 39 % (ménages + déchetterie contre 41% en 2022). Le tri des ménages (emballages, papiers, verre) représente 11% des flux triés et reste stable par rapport à 2022. En 2024, il faudra donc travailler fortement sur le dispositif de collecte et remobiliser la population.
  - Flux emballages : 17 %\* soit 390 T contre 468 T en 2022
  - Flux verre : 1 %\*soit 459 T contre 466 T en 2022
  - Flux papier: + 29 %\* soit 50 T contre 29 T en 2022
  - Flux cartons: -5%\* soit 208 T contre 258 T en 2022

## \*Par rapport à 2022

> Actions en faveur de la réduction des déchets :

En 2023, plusieurs actions en faveur de la prévention et réduction des déchets ont été menées, de même que la mise en œuvre d'actions structurantes.

## O PLPDMA:

- Ajustement et définition des actions qui seront inscrites dans le PLPDMA
- Réalisation de la 1<sup>re</sup> commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA en présence de l'office de l'environnement, de l'association Zeru Frazu et des élus de la CCFC

## Plan biodéchets :

- Ajustement des axes du plan biodéchets
- Préparation technique du déploiement de la collecte (Financement, étude du dispositif technique qui sera déployé)
- Préparation du dispositif de distribution des composteurs et des poules

## Redevance spéciale :

- Préparation du déploiement du dispositif RS
- Mise à jour de l'étude pour la définition du mode de calcul et déploiement du dispositif
- Adoption du principe de la RS, du règlement et des tarifs
- Constitution de la liste des redevables
- Organisation d'une campagne de communication dédiée à la RS : Réunion publique, diffusion presse et réseaux sociaux

## Tri sélectif / prévention des déchets

- Intensification de la communication tri sur les réseaux sociaux
- Création et animation de l'atelier boîte à idée avec les agents de collecte

- Déploiement de l'opération refus de collecte pour les bacs tri souillés
- Campagne de communication et d'informations sur les réseaux sociaux
- Construction d'un projet de nouvelle signalétique
- Elaboration et suivi projet amélioration de la collecte en lien avec les services techniques (équipes)
- Charte éco évènement pour accompagner les marchés de noël et autres évènements
- Sensibilisation jeunes Milo et réalisation d'une vidéo

## Recrutement, accompagnement et encadrement de 2 ambassadrices du tri :

- Sensibilisation et animation dans les écoles primaires et maternelles du territoire (Prunelli, Ghisonaccia, Pietroso et Vezzani)
- Sensibilisation et animations dans les centres de loisirs de Prunelli, Ghisonaccia et Ventiseri
- Animation au tri lors des collectes de sang en partenariat avec l'association des Don du Sang de la plaine orientale
- Intervention « points noirs » sur le terrain pour sensibiliser le public au bon usage des points tri (Prunelli, Ghisonaccia, Ventiseri)
- Réalisation d'une opération boîtes à livres
- Sensibilisation et information sur le tri en porte à porte sur les communes de plaine
- Réalisation du « Giru du tri » dans les villages de montagne (animation et sensibilisation au tri)
- Etat des lieux et informations consignes de tri dans les superettes du territoire
- Etat des lieux et informations consignes de tri dans les campings
- Distribution de cendriers de poche sur les pages et points de baignades des rivières + commerçants de plage
- Sensibilisation au tri des exposants des marchés
- Animation de l'opération Eco-évènement (marchés de noël de Prunelli, Ventiseri, Solaro, Ghisonaccia) et fête de la bière à Ghisoni

## Quai de transfert à usage interne

Le quai de transfert à usage interne réceptionné le 31 janvier 2020 situé sur la route de Ghisoni au LD Alzitone était utilisé en 2021 pour stocker le flux carton afin d'optimiser les transports vers le repreneur. En 2022, cette infrastructure n'a pas été utilisée car l'usage d'un point de rupture de charge n'était pas pertinent. En effet le nouveau prestataire du SYVADEC responsable du conditionnement du tri sélectif est situé à proximité du territoire de la communauté de communes.

## Atelier économie circulaire

La construction de l'atelier économie circulaire (anciennement nommé atelier bois) est terminée. Le montant des travaux s'élève à 224 k€ HT financé en partie par le Ministère de l'Ecologie dans le cadre de la convention TEPCV.

Les travaux de VRD en 2022 non compris dans les travaux effectués car non compris dans les financements eu égard à l'enveloppe accordée, la demande de financement devra être effectuée en 2023.

De même, le rendu de l'étude menée en collaboration avec la CAPI (association Corse initiative) afin de définir les modalités de fonctionnement les plus efficientes pour acter sa mise en service a été retardé pour des raisons qui incombent à la CAPI. Les résultats ont été livrés au printemps 2023.

En 2024, il s'agira de réaliser les VRD de l'établissement et de définir un mode de gestion en vue d'une ouverture prochaine.

## Ressourcerie

La mission de maitrise d'œuvre pour la création du bâtiment a pris du retard en raison de la crise sanitaire et du manque de moyens humains en interne à la CCFC pour le suivi de ce dossier.

Le permis de construire a été déposé et accepté le 8 décembre 2021, une demande de financement devra être faite pour l'opération de construction évaluée à 1,2M€ HT.

Cependant l'Ademe Nationale demande une étude supplémentaire malgré la validation de l'Ademe de Corse (qui avait produit elle-même une étude favorable sur la pertinence de la création d'une ressourcerie sur notre territoire) et la côte part de financement de l'Ademe a été revu à la baisse.

Une phase de négociation a débuté avec l'Ademe concernant cette étude supplémentaire demandée et est toujours en cours.

## b. <u>Recyclerie</u>

## > Flux recycleries

Pour mémoire, 20 filières de déchets sont proposées aux administrés de la communauté des communes.

Deux recycleries sont présentes sur le territoire, l'une à Prunelli di Fiumorbu, gérée en régie, et l'autre à Travu, Commune de Ventiseri, gérée par le SYVADEC, puisque les communes de Chisà et Ventiseri adhéraient à ce Syndicat avant d'intégrer la Communauté.

- La recyclerie de Travu est ouverte tous les jours sauf le mercredi et le dimanche.
- La recyclerie de Prunelli est ouverte tous les jours sauf le dimanche.

Accès à la déchetterie de Prunelli en 2022 :

	Particuliers	Professionnels	Administrations	Prestataires	TOTAL	
					19 027	(18
					993	en
Total	17 139	492	549	847	2022)	

Les Tonnages collectés sur les 2 recycleries (ensemble du territoire sont les suivants)

Communauté de communes	du Fium'Orbu			Année 2023		13059	habitants		13	communes				
													2023	2022
Produits	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	TOTAL	TOTAL
EMR	25,50	23,44	31,36	21,69	24,48	37,99	41,94	64,34	40,30	29,78	31,71	25,57	398,10	473,74
JMR	0,00	3,56	10,16	2,30	10,44	5,76	2,14	2,14	2,50	5,24	8,50	0,54	53,28	40,16
VERRE	26,05	22,01	35,30	18,86	38,22	50,22	62,60	91,38	49,12	30,30	40,88	21,22	486,16	466,88
Carton coll	7,98	7,48	9,82	8,44	9,88	11,20	10,30	11,12	10,96	10,45	7,96	9,16		
Carton décheterie prunelli	4,72	5,22	5,68	4,86	6,32	7,70	6,80	9,88	5,24	4,80	4,74	3,84		
Carton décheterie Ventiseri	1,60	1,20	1,80	1,70	1,30	2,50	2,80	3,60	2,80	1,10	1,60	1,60		
Global Cartons	14,30	13,90	17,30	15,00	17,50	21,40	19,90	24,60	19,00	16,35	14,30	14,60	208,15	382,06
D.E.A	32,40	41,00	55,70	36,50	37,10	46,60	41,00	44,50	46,10	40,50	32,10	33,40	486,90	496,38
D3E	15,90	10,40	20,90	15,20	18,60	17,90	21,80	23,90	17,90	19,70	13,90	16,00	212,10	216,68
VHU			5,46	3,92	0,00	0,00	10,24	0,00	19,52	3,88	9,48	0,00	52,50	45,58
Métaux	17,32	25,94	29,22	27,98	26,36	27,98	25,42	27,78	33,06	27,26	18,50	18,82	305,64	311,66
Gravats	8,90	5,90	6,60	7,40	6,90	0,00	6,90	8,40	7,10	5,60	6,10	0,00	69,80	70,4
Déchets verts	48,16	52,64	54,74	65,52	61,94	65,98	37,98	39,72	41,56	77,88	73,02	54,04	673,18	667,81
Bois	8,94	10,82	15,26	10,86	12,76	18,35	17,36	16,52	14,58	15,80	5,48	7,86	154,59	141,08
Toner			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,02
Néons	0,13		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,13	0,14
Piles			0								0		0,58	0,24
Pneus	1,86	0,00	0,00	0,00	2,44	1,63	0,00	3,12	2,52	0,00	0,00	0,20	11,77	6,74
DDS	0,30	0,30	0,50	0,40	0,50	0,60	0,50	0,70	1,10	1,80	0,20	1,00	7,90	4,25
Plastiques rigide (bacs)			1,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,16	/
huiles végétales			0,20	0,00	0,00	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,80	0,8
huiles minérales		0			0		0		1				1,66	6,37
Textiles	2,80	1,90	2,60	3,10	4,30	3,20	3,40	3,00	3,70	3,70	3,20	2,60	37,50	31,7
TV Valorisé	6,70	8,20	10,20	4,40	12,60	8,90	10,10	13,38	6,70	11,70	6,20	5,10	104,18	117,54
TV Enfouis	37,28	34,50	53,58	56,68	44,48	54,24	44,14	40,16	50,50	37,28	40,46	30,74	524,04	552,02
Total Déchèteries	180,69	191,80	256,35	231,96	228,18	0,00	219,04	221,18	245,40	245,10	208,99	169,76	2398,45	2669,91
Total Valo dechet	149.73	163,72	210.25	181.84	191.12	201,34	184,30	194.50	201.88	213,72	174,87	144,46	2211.73	2492.28

## Problématique des gravats :

## **GRAVATS AMIANTES EN DECHETTERIE**

Depuis 2022, la communauté de communes ne réceptionne plus les gravats sur sa déchèterie en raison de la présence récurrente d'amiante et d'absence de solution pour traiter ce type de déchets dangereux. Il est à noter qu'une entreprise privé agréée reprend depuis 2022 les gravats gratuitement pour les particuliers sur la commune de Ghisonaccia. Les professionnels du territoire ont adhéré à cette nouvelle méthode de traitement. De ce fait, il semble opportun de ne pas rouvrir la filière en 2024.

## Activité Bennes à Monstres :

A la demande des municipalités, des bennes à monstres sont installées à l'attention des villages de l'intérieur.

En 2023, la Comcom a mis en place 134 bennes (118 en 2022) qui ont permis de collecter 200 Tonnes de déchets dont 109 tonnes ont été retriées et valorisées (201 en 2022).

## Véhicule hors d'usage.

En plus de ces flux, 47 véhicules hors d'usage ont été traités en 2023 (38 en 2022).

Un service commun a été voté en décembre 2021 pour répondre aux préconisations de la chambre régionale des comptes afin de continuer d'assurer ce service dans un cadre juridique sécurisé.

## Déploiement de la filière DDS

Parce que les produits chimiques usagés peuvent constituer des déchets dangereux pour la santé,

**pour l'environnement,** en décembre 2022 la CCFC a choisi de déployer sur sa déchèterie intercommunale la filière DDS.

Cette filière concerne la collecte des déchets diffus spécifiques tels que les : produits de bricolage (peintures, enduits, colles, mastics, solvants, acides, etc.), d'entretien de véhicule (liquide de refroidissement) de jardinage (insecticides, biocides, phytosanitaires, etc.), des comburants.

Les déchets sont réceptionnés par les agents de la déchèterie dans un local sécurisé et réfrigéré. Ils sont stockés et pris en charge par l'éco organisme EcoDDS avec qui nous avons contractualisé par l'intermédiaire du SYVADEC.

Ainsi en 2023, 3.5 tonnes de DDS ont ainsi été collectés à la déchèterie de Prunelli au lieu d'être enfouis.

## Facturation du service de la déchetterie

Les services de la déchetterie sont payants pour les professionnels depuis 5 ans. Seuls les flux qui occasionnant des dépenses à la collectivité sont considérés. Le montant facturé en est fixé au cout exact généré pour elle.

Au total, la somme de prestations appelées en 2023 s'élève à 7 923€ (contre 9 810€ € en 2022) pour un total approximatif de 26 entreprises (contre 45 entreprises facturées en 2022).

## 8. DFCI

## **➢** DFCI

Un dossier de financement d'une 4e tranche a été déposé auprès du FEADER via les services de la CDC pour un montant prévisionnel de travaux de 231 000€ pour 4 créations et 6 mises aux normes.

Nous sommes dans l'attente d'un retour.

## Protection des zones habitées contre les incendies – Interface

L'année 2023 marque une étape importante dans l'évolution de l'expérimentation.

Dans un premier temps, le premier trimestre 2023 a été consacré à la finalisation des dossiers de DIGU que ce soit du côté de la Communauté de Communes que de celle des services de la Préfecture.

En effet, la visite contradictoire d'état des lieux des OLD en vue de compléter les dossiers de DIGU, imposée après consultation de la Sous-Commission Départementale DFCI du 25 novembre 2022, s'est conclue par un bilan positif, considérant les OLD à proximité des interfaces comme satisfaisantes pour les 4 communes : Ghisoni, Pietroso, Lugo-Di-Nazza et San Gavino-Di-Fium'Orbu.

La Communauté de Communes a ainsi pu répondre aux dernières exigences permettant aux dossiers de DIGU de prétendre à un avis favorable de M. le Préfet.

Néanmoins, à ce stade, il restait encore le travail, à réaliser par les services de la Préfecture, relatif à la justification de l'urgence et du péril imminent ; retardant encore les délais.

Aussi, après plus de 9 mois d'instruction, M. le Préfet de Haute-Corse a autorisé la création des interfaces par 4 arrêtés préfectoraux de DIGU en date du 20 avril 2023 déclarant d'intérêt général les travaux de débroussaillement sur les communes de Ghisoni, Pietroso, Lugo-Di-Nazza et San Gavino-Di-Fium'Orbu.

Ces 4 arrêtés autorisent la Communauté de Communes a réalisé les travaux de débroussaillement tels que décrits dans les dossiers de DIGU, sur les parcelles identifiées, de toute nature qu'elles soient ; pour une durée de 5 ans.

A l'issue, et avant de commencer l'étape suivante, la Communauté de Communes s'est vue une fois de plus contrainte de répondre à une nouvelle obligation administrative par le dépôt d'une demande, en préfecture, en vue d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT). Cette demande avait pour objectif d'autoriser les agents de la CCFC ou toutes personnes auxquelles elle délèguera ses droits, de pénétrer ou occuper temporairement les propriétés privées impactées par les travaux d'interface.

Aussi, c'est bien la réception de ces derniers arrêtés d'AOT préfectoraux en date du 12 mai 2023 qui marquaient la fin d'une étape importante et innovante de l'expérimentation.

Un protocole technique réglementaire précis et obligatoire venait d'être élaboré et pouvait être utilisé par toutes les collectivités souhaitant mettre en place un tel dispositif.

A partir de ce jour, les travaux de réalisation des nouvelles zones de protection ont pu débuter, marquant ainsi le démarrage d'une nouvelle étape.

Néanmoins, le retard pris dans l'instruction des dossiers de DIGU et, de fait, la notification des arrêtés de DIGU et d'AOT impliquent que les travaux, réalisés par le service des Forestiers Sapeurs (FORSAP) de la Collectivité de Corse, n'ont pu débuter que début juin et ne pourraient donc être terminés avant la saison estivale.

Les travaux se sont donc poursuivis à l'issue de l'été, pour se terminer, pour les communes de Ghisoni et Lugo-Di-Nazza, en octobre 2023. En décembre 2023, quelques travaux restaient encore à être finalisés pour la commune de Pietroso.

S'agissant de la commune de San Gavino-Di-Fium'Orbu, les travaux s'avèrent plus complexes puisque les moyens actuels des FORSAP imposent des travaux essentiellement manuels. Aussi, devant la difficulté de la zone et après diverses réunions et discussions, il avait été convenu que ce chantier manuel serait arrêté; la CDC allant se doter, au moyen de la location, d'un nouvel engin adapté. Pour autant, il faudra attendre l'année 2024 pour que la CDC puisse inscrire cette dépense dans leur budget.

Aussi, malgré les aléas rencontrés, la phase réalisation des travaux d'interface pouvait être considérée comme achevée à 75%, laissant entrevoir une nouvelle phase, non moins importante, la phase pérennisation.

En effet, la simple création de ces interfaces ne garantit pas une efficacité sur le long terme. C'est pourquoi, la pérennisation et l'entretien de ces zones constituent une étape fondamentale à la réussite du projet.

À ce titre, l'expérimentation s'est poursuivie et, dès novembre 2023, plusieurs réflexions sur les voies envisageables pour garantir le maintien en état de ces interfaces ont donc été engagées (exploitation agricole, forestière, sylvo pastoralisme, ...); laissant présager la nécessité de réaliser plusieurs études et le lancement de procédures foncières.

En parallèle de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif sur ces 4 communes, l'Université de Corse a travaillé, tout au long de 2023, sur l'étude scientifique menée sur le village de Prunelli. Plusieurs réunions d'étapes ont donc été organisées à ce titre pour envisager le meilleur scénario et affiner l'étude. La restitution de l'étude est prévue pour le premier trimestre 2024.

Enfin, il est intéressant de souligner que l'expérimentation interface menée jusqu'à présent, a outre permis la mise en place d'un dispositif innovant mais également permis l'intégration de cette notion dans le prochain plan de protection de la forêt contre l'incendie (PPFENI) 2023-2033, en cours de validation.

## 9. Leader

Officiellement validée depuis avril 2016, nous avons signé la convention avec la Collectivité de Corse le 6 mars 2018 et ce jusqu'en 2025.

## Accompagnement des porteurs de projet

Les dépenses de fonctionnement engagées depuis le début de cette action sont prises en charge, à hauteur de 90% (+ 15% des dépenses salariales pour les frais de fonctionnement), par les crédits affectés à ce programme.

Dans le cadre du programme Leader, des conventions ont été signées pour un montant d'environ 3 millions € d'aide financière (CDC + Feader). Cela mobilise l'enveloppe initiale, le reliquat des autres GALs non fonctionnels et nous sommes aujourd'hui en « surprogrammation ».

Malgré des dysfonctionnements toujours présents dans la gouvernance générale du programme Leader, l'année 2023 a permis d'avancer sur l'instruction des dossiers en cours et nombreux ont été soldés.

## Prochain programme Leader 6.0

La communauté de communes a répondu, seule, à l'appel à manifestation d'intérêts de la CdC pour le prochain programme Leader 2023-2027 et a été retenue en avril. L'appel à projet a été lancé en novembre.

## 10. Plan paysage

Démarrée en avril 2021, cette démarche a pour objectif de planifier de façon volontaire des actions en faveur du paysage à partir d'une vision partagée du territoire. Parce que le paysage, c'est l'identité du territoire ainsi que la qualité du cadre de vie, le plan paysage permet d'accompagner les nombreux projets en cours et d'anticiper les effets du changement climatique sur les paysages et le cadre de vie.

2023 a permis la finalisation du diagnostic & enjeux, des objectifs qualitatifs paysagers, la présentation des études réalisées sur les sites Projet et de la stratégie globale.

## 11. Plan Alimentaire Territorial

Finalisé en 2019 ce DOCOBAS a permis **l'élaboration d'une stratégie communautaire** avec une volonté de mettre en œuvre rapidement certaines actions dans le cadre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT – depuis 2020) autour de deux axes majeurs :

- Un PAT Montagne « reconquête de l'espace par l'activité humaine » : aménagement des terrasses de village pour y développer jardins et vergers et développement du sylvopastoralisme
- Un PAT *Plaine* « produire local et sain pour nourrir nos enfants » : valorisation de parcelles communales pour une production maraichère de proximité en agroécologie et approvisionnement de la restauration collective

2023 a permis à chaque commune d'avancer à son rythme selon l'avancement de leur projet respectif : entre mobilisation foncière, chiffrage des travaux à réaliser, demande de financement, lancement des maitrises d'œuvre et appel à candidature pour l'installation d'agriculteurs.

Le projet « Arbres de mémoire » porté par la communauté de communes a permis la distribution de

75 arbres fruitiers greffés à partir de prélèvement sur variétés locales.

## 12. Ecotourisme

La convention 20COC0114 avec l'Ademe prévoit le financement des actions **d'animation**, accompagnement et communication de l'Ecotourisme Corse Orientale.

## ANIMATION:

- Deux journées de rencontre ont été organisées (le 6 juin et 21 novembre), accueillant une cinquantaine de participants au total, qui ont pu découvrir et évaluer les projets en cours et à venir.
- Deux ateliers hivernaux se sont déroulés avec le CPIE Corte le 21 novembre (fabrication d'un hôtel à insectes et « Escape Game » à Calzarellu). Ces ateliers ont réuni une vingtaine d'adhérents du réseau.
- Cinq évènements dédiés à l'écotourisme, ont été proposés au grand public (4 « Natura è Scontri » soit 1 journée par saison, et 1 journée « Les folles rencontres de l'écotourisme », le 13 août avec divers partenaires dont la Collectivité de Corse et les associations Chalcophore et Defismed.

## ACCOMPAGNEMENT:

Un suivi des engagements annuel ainsi que des conseils de 1<sup>er</sup> niveau sont apportés aux adhérents tout au long de l'année, afin de répondre aux exigences de la charte Ecotourisme.

## Des outils d'accompagnement sont à leur disposition :

- ✓ 70 classeurs d'accueil (supports de valorisation et sensibilisation de la Corse Orientale en français et anglais)
- ✓ 3700 livrets de sensibilisation (eau & énergie, déchets, faune & flore, langue, écorandonneurs, découverte des éco-séjours)
- ✓ Des incitations au geste de tri
- ✓ 215 plaques dibond pour affichage extérieur
- ✓ 2600 autocollants pour poubelles d'intérieur + « stop pub » pour boîtes aux lettres
- ✓ 1500 fiches « 10 FATTI PER A NATURA » (10 bons gestes pour devenir un éco-voyageur)
- √ 100 livrets de recettes DIY de produits nettoyants écologiques
- √ 50 000 cartes écotouristiques qui référencent les membres engagés
- √ 2000 passeports de l'éco voyageurs
- √ 70 jeux de cartes « Dépouille tes déchets »

## • COMMUNICATION:

## Chiffres clefs 2023 site internet:

- ✓ 15 000 nouveaux utilisateurs dont 12 000 via les mots clefs tapés dans google (ce qui témoigne d'un très bon référencement SEO)
- ✓ 1m07 est le temps moyen passé sur une page du site (chiffre au-dessus de la moyenne, ce qui signifie que le contenu intéresse les utilisateurs)

L'audience des réseaux sociaux est restée stable depuis 2022 (communauté de 7500 abonnés à Facebook et Instagram) mais les publications ont gagné en visibilité avec une meilleure couverture.

## 13. Mobilité

## La compétence mobilité

La CCFC s'est saisie de la compétence mobilité au cours de l'année 2021. En effet, selon les dispositions de la loi n°2019-1428 du 24 Décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), les communautés de communes devaient se prononcer sur la prise de la compétence « mobilité » avant le 31 mars 2021 (initialement le 31 décembre 2020).

L'élaboration d'un schéma territorial / plan de déplacement a été évoqué mais pas de délibération prise en ce sens pour l'instant.

Un recensement des besoins des communes pour les navettes a été réalisé.

## Politique cyclable

## Vision stratégique

Le schéma vélo n'a toujours pas été validé en conseil communautaire.

Il définit les grandes lignes d'une vision du territoire et donne un cap général aux différents projets d'aménagements cyclables qu'ils soient portés par les communes ou la communauté de commune.

Ce schéma n'est pas suffisamment détaillé techniquement pour permettre de répondre aux appels à projets nationaux sur les aménagements cyclables. Ainsi il va être nécessaire de lancer une première phase de maitrise d'œuvre (AVP) sur les aménagements considérés comme prioritaires afin d'avoir les éléments techniques suffisants pour une recherche de financement.

Ensuite, un des principaux coûts du projet du Spassi Verde concerne la passerelle au-dessus du Fium'Orbu et la piste cyclable qui rejoint les deux pôles générateurs d'activité avec notamment la cité scolaire et la future école des arts. Une demande officielle d'une délégation de maitrise d'ouvrage à la CDC a été déposée par la Communauté de communes. Pour l'instant, pas de réponse des services.

## > Service de location longue durée de vélo à assistance électrique

Après plusieurs appels d'offres infructueux, le service est enfin opérationnel depuis avril 2022. Véritable succès auprès des habitants avec plus de 120 personnes bénéficiaires, nous en sommes aujourd'hui à la 4ieme session de location (tous les 6 mois ou 1 an selon le contrat initial). Pour rappel, cela concerne une flotte de 40 vélos à assistance électrique.

## Stationnement

La communauté de communes a conseillé les communes sur le mobilier urbain et le choix des emplacements pour favoriser le stationnement vélo sur le territoire. Investissement de faible coût, rapidement opérationnel, cela permettait de donner une visibilité à l'engagement du territoire sur ces sujets. Pour l'instant, peu de communes se sont engagées dans cette voix.

## Suggestion d'itinéraires de cyclotourisme

La valorisation des itinéraires de cyclotourisme proposés dans le cadre du schéma vélo s'est faite via le site de webmapping cyclo-rando en Corse Orientale et le site internet de l'office de tourisme.

## Les sentiers pédestres

## Aménagements

En 2020, suite à l'étude « conception de sentiers thématiques » financée par l'ATC et la DETR, les tracés des itinéraires communautaires ont été validés en conseil communautaire et une inscription au PTIPR demandée afin que la collectivité de Corse puisse en assurer la gestion et l'entretien. 100% de la maitrise foncière est attendu pour une inscription au PTIPR. En 2021 et 2022, un long travail d'ajustement des tracés lorsque possible, de conventionnement avec des propriétaires privées lorsque identifiables a été lancé et a permis d'avancer sur la maitrise d'une partie des tronçons. A la demande de la CDC, nous avons proposé un phasage de l'opération afin de planifier son travail d'enquête terrain en vue de l'instruction. Les premiers retours de la CdC s'avèrent inquiétants, ils ne considèrent pas que la maitrise foncière des sentiers est suffisante. Nous attendons l'étude terrain finalisée de la Cdc pour avis contradictoire.

Enfin, pour la boucle de Prunelli, seul sentier éligible au cahier des charges « sentier du patrimoine », une demande de financement a été déposée auprès de la CDC pour bénéficier du soutien à la maitrise d'œuvre et des financements associés à ce type de label. L'ODARC est maintenant gestionnaire de ce fond et doit, dans l'année, lancer un appel à projet « sentier du patrimoine ».

## Valorisation

Le site de webmapping cyclo-rando en Corse Orientale est finalisé. Il valorise tous les itinéraires gérés par une collectivité : PNRC, CdC avec le PTITR, Conservatoire du littoral, Communes.

## Mare Monti Livantinu

Une réunion a eu lieu avec le parc, l'office de tourisme et les acteurs concernés pour mieux valoriser cet itinéraire et en faire un outil de développement de l'intérieur.

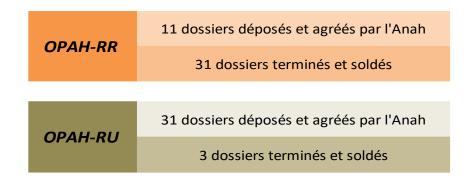
## 14. Habitat

La convention OPAH-RR pour 3 millions d'euros de soutien financier a été signée en Mars 2017 avec la CTC, le Conseil Départemental, l'Etat et l'Anah pour une durée de 5 ans. Un avenant à cette convention a été co-signé durant l'année 2022 afin de proroger le dispositif d'une année supplémentaire (pour une échéance au 28/02/2023).

L'année 2023 était ainsi une année de transition entre la fin de l'OPAH-RR en cours sur le territoire depuis 6 années et la mise en place du nouveau programme OPAH-RU dont la convention a été signée le 01 Juin 2023.

Le mode de fonctionnement choisi par la CCFC est resté inchangé en proposant un guichet unique de la rénovation animé en régie, l'objectif étant de conserver la dynamique instaurée sur le territoire.

Au cours de l'année 2023, marquée par une rupture d'animation de Mars à Juin, le service présente les chiffres suivants :



Un bilan concernant l'OPAH-RR a pu être réalisé bien que de nombreux dossiers restent en attente de paiement de solde (après exécution des travaux préconisés).

Tableau dressant le bilan financier de l'OPAH-RR à la fin de l'année 2023 :

TOTAL	Nombre dossiers soldés	Montant travaux HT	Montant subvention Anah	Montant subvention CCFC	Montant subvention CdC	Total subvention OPAH-RR	% Subvention OPAH-RR / travaux HT
TOTAL	176	2 960 848,42 €	1 448 378 €	237 486 €	562 513 €	2 248 378 €	76%

Tableau détaillant la répartition des dossiers notifiés par type de travaux :

			2017 (Mars- Décembre)	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (Janvier-Février)		TOTAL	
	INTE	ERVENTION LOURDE	0	0	0	0	0	2	0	2	0,9%	
Nombre dossier		AUTONOMIE	3	8	9	8	26	15	6	75	34,4%	
PO	AMELIORATION	ECONOMIE D'ENERGIE (>25/35%)	6	8	20	15	22	24	5	100	45,9%	84,49
Très Modeste		SECURITE & SALUBRITE	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
	HABITER MIEU	X AGILITE (TRAVAUX SIMPLES)		3	4					7	3,2%	
	INTE	RVENTION LOURDE	0	1	1	0	0	1	0	3	1,4%	
Nombre dossier		AUTONOMIE	0	1	1	2	6	2	0	12	5,5%	
PO	AMELIORATION	ECONOMIE D'ENERGIE	0	2	2	0	2	3	0	9	4,1%	12,89
Modeste		SECURITE & SALUBRITE	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
	HABITER MIEU	X AGILITE (TRAVAUX SIMPLES)		1	3					4	1,8%	
	INTERVENTION LOURDE		0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
		AUTONOMIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
		ECONOMIE D'ENERGIE (>35%)	0	0	0	0	2	3	0	5	2,3%	
	AMELIORATION	SECURITE & SALUBRITE	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	2,8%
Nombre dossier	AMELIORATION	REHABILITATION (ID>0,35)	0	0	0	0	1	0	0	1	0,5%	
PB		RSD / DECENCE	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
		TRANSFORMATION USAGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
		LOYER INTERMEDIAIRE	0	0	0	0	0	3	0	3	1,4%	
	CONVENTIONNEMENT	LOYER SOCIAL	0	0	0	0	3	0	0	3	1,4%	2,8%
		LOYER TRES SOCIAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0%	
						ı						
	9	24	40	25	59	50	11		218			

Dans la continuité du fonctionnement OPAH-RR, l'aide à l'ingénierie (équipe opérationnelle) de l'OPAH-RU est répartie sous convention entre les partenaires du dispositif : CCFC, Collectivité de Corse et Anah.

Le nombre de contacts, dossiers déposés et notifiés au cours de l'année 2023 confirme la dynamique entamée et justifie la mise en place d'une OPAH-RU.

Cette question sera développée dans les orientations 2023 du présent document (2<sup>e</sup> partie).

## 15. <u>Contrat de relance et de transition écologique (CRTE-Etat) et Contractualisation avec</u> les territoires (CDC)

Le CRTE : le Contrat de Relance et de Transition Écologique

Le contrat final a été signé le 31 janvier 2022. Il a permis de poser les axes principaux de l'ambition de la communauté de communes en matière de relance et de transition écologique.

Un tableau de bord présentant l'ensemble des projets du territoire a été proposé pour un suivi en commun avec la préfecture en 2023.

Rappel des axes du CRTE pour la CCFC :

## A. Pour une meilleure résilience écologique de notre territoire

- 1. Favoriser une mobilité bas carbone et inclusive
- 2. Améliorer la résilience énergétique du territoire
- 3. Agir sur la réduction des déchets, le réemploi et la réparation
- 4. Mener une politique ambitieuse et innovante de prévention incendie des zones habitées de montagne
- 5. Avoir une politique ambitieuse de préservation de la ressource en eau

## B. Pour un territoire attractif proposant un cadre de vie qualitatif pour toutes et tous

- 1. Développer les espaces nourriciers pour une alimentation locale, saine et accessible à tous
- 2. Favoriser un développement écotouristique du territoire
- 3. Veiller au bien-être territorial par la démocratisation de la culture et l'accès à la santé
- 4. Développer des espaces coopératifs pour favoriser la création d'activités et l'innovation
- 5. Renforcer l'accompagnement éducatif

NB : cette formalisation n'apporte pas de financements supplémentaires à ceux éligibles dans le cadre du droit commun mais permet une clarification de la stratégie portée par la communauté de communes pour répondre aux enjeux environnementaux actuels.

Le contrat de relance et de transition écologique a été signé le 31 janvier 2022.

## La Contractualisation avec les Territoires

Une première réunion de présentation a eu lieu en 2022 pour présenter le projet. La CDC attend maintenant une projection des projets à 3 ans de la CCFC avec un chiffrage qui doit être présenté courant 2024, la CCFC doit programmer des réunions de travail pour présenter une programmation.

## 16. <u>Intérêts communautaires relatifs à l'hôpital public local et participation aux études</u> relatives à l'établissement thermal de Pietrapola

Au cours de l'année 2021, la CCFC a modifié ses intérêts communautaires pour y intégrer les études relatives au projet d'hôpital public local.

En 2023, après la réunion de plusieurs commissions santé et plusieurs rencontres avec l'ARS, l'hôpital de Bastia et les acteurs de santé du territoire, les discussions avec l'ARS ont abouti à un document de programmation à 2 piliers dont la programmation sera mise en œuvre à compter 2024.

Concernant l'Etablissement thermal de Pietrapola, les travaux sont en cours par la CDC pour une réouverture programmée à l'automne 2024.

## II. Résultats financiers 2023

Les ressources de la CT :

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
- Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
- Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
- La TEOM
- Les produits financiers

Report N-1 Investissement

- Les produits exceptionnels.
- Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

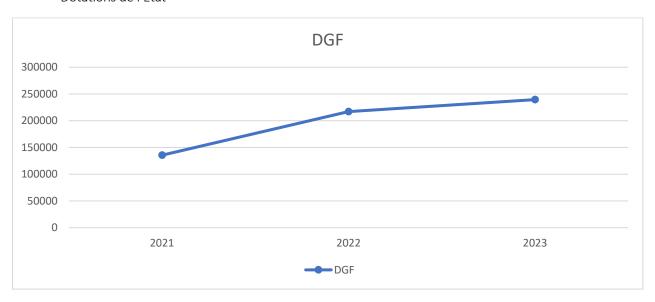
2023	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 576 866 €	5 360 371 €
Investissements	2 832 140 €	2 791 395 €
Résultat N Fonctionnement		783 504 €
Résultat N Investissement		- 40 745 €
RAR	Dépenses 154 748 €	Recettes 530 944 €
Report N-1 Fonctionnement		1 775 295 €

789 359 €

Résultat Fonctionnement	2 558 800 €
Résultat Investissement	1 124 810 €

## Recettes de fonctionnement

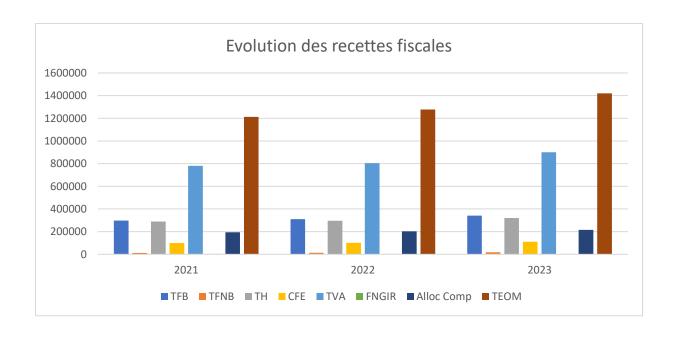
## • Dotations de l'Etat



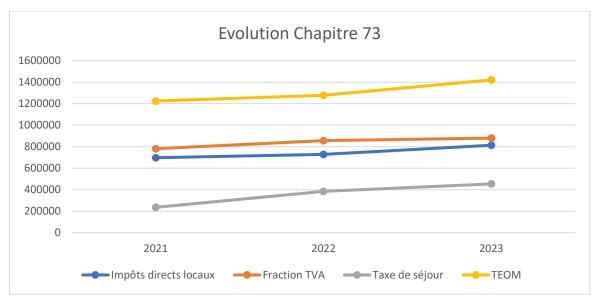
## • Produits de la fiscalité

La fiscalité directe est une source importante de recettes pour les collectivités territoriales.

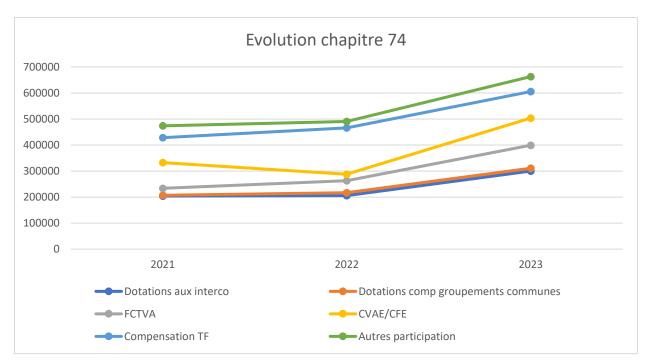
Cette année 2023 a été marquée par une évolution des produits issus de la fiscalité directe locale du fait de l'augmentation de l'assiette de perceptions.



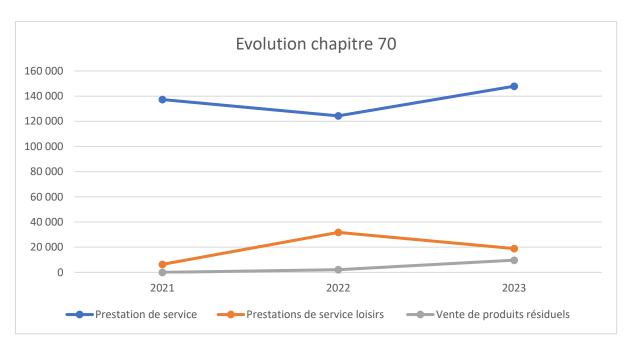
	2021	2022	2023	Evolution en €
TFPB	297 750 €	310 451 €	341 374 €	+ 30 K €
TFPNB	12 613 €	13 267 €	17 675 €	+4 K €
TH	289 414 €	295 848 €	320 334 €	+ 24 K €
CFE	99 747 €	101 919 €	110 556 €	+8 K €
TVA	78 149 €	804 209 €	900 184 €	+95 K€
FNGIR	3 904 €	3 904 €	3 904 €	Stable
Alloc Comp	194 497 €	202 425 €	216 334 €	+ 13 K€
TEOM	1 212 031 €	1 276 993 €	1 420 664 €	+ 143 K €



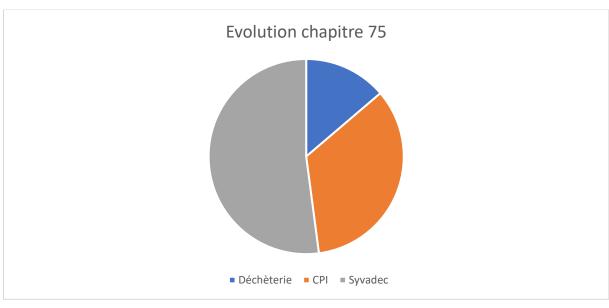
	2021	2022	2023	Evolution en €
Impôts directs	697 507 €	728 791 €	813 381 €	+84 K€
Fraction TVA	781 148 €	856 490 €	879 872 €	+ 23 K €
Taxe de séjour	236 218 €	384 771 €	454 027 €	+ 69 K €
TEOM	1 224 615 €	1 276 993 €	1 420 664 €	+ 143 K €
FNGIR	3 904 €	3 904 €	3 904 €	Stable
Autres impôts	4 334 €	3 807 €	2 981 €	Stable
Paris hippiques	10 127 €	3 184 €	6 382 €	+3 K€



	2021	2022	2023	Evolution en €
DGF	204 286 €	206 109 €	300 083 €	+94 K€
Dotations compensation groupement communes	2 730 €	10 837 €	10 774 €	Stable
FCTVA	26 799 €	46 320 €	88 396 €	+ 42 K€
CVAE/CFE	98 428 €	24 583 €	104 481 €	+ 79 K €
Compensation TF	96 087 €	177 842 €	101 774 €	- 76 K€
Autres participations	45 521 €	25 003 €	57 585 €	+ 32 K €



	2021	2022	2023	Evolution en €
Prestation de service (instruction	137 302 €	124 328€	146 345 €	+ 22 K €
actes urbanisme)				
Prestation de service loisirs (piscine)	6 380 €	31 765 €	9 430 €	- 22 K €
Vente produits résiduels (rachat	0€	2 146 €	2 640 €	Stable
ferrailles)				



	2021	2022	2023	Evolution en €
Déchèterie	11 037 €	9 210 €	7 923 €	-1 K€
СРІ		18 186 €	19 671 €	+1 K€
Soutien incitatif Syvadec	56 797 €	45 960 €	29 996 €	-16 K€

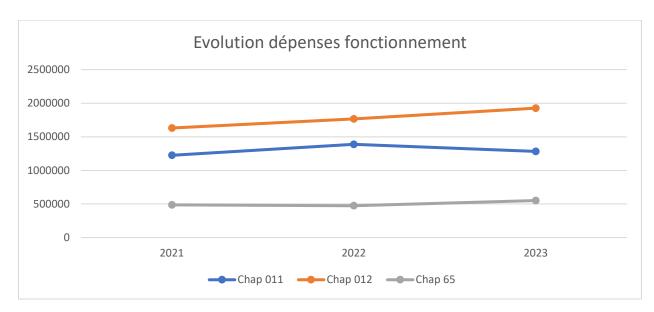
## Recettes investissement

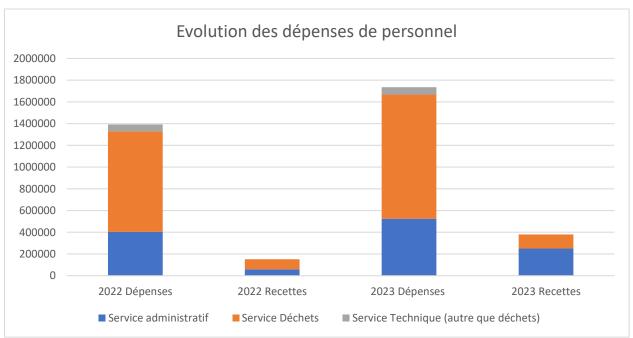
Au total, les recettes d'investissement (réelles et d'ordres) s'élèvent à 3 322 339 € contre 2 327 587 € en 2022.

La moyenne du financement des investissements s'élève à 70%.

## Dépenses fonctionnement

Au total elles s'élèvent à 4 576 866 € en 2023 contre 4 695 931 € en 2022.





	2021	2022	2023	<b>Evolution en €</b>
Chapitre 011	1 224 471 €	1 387 869 €	1 283 445 €	- 104 K €
Chapitre 012	1 630 510 €	1 765 483 €	1 925 965 €	+ 160 K €
Chapitre 65	485 792 €	473 569 €	550 580 €	+ 77 K €

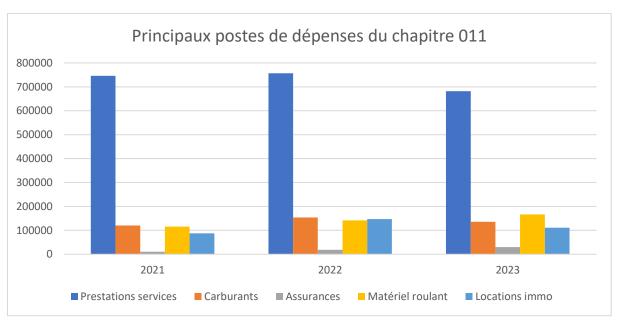
Cette baisse des dépenses de fonctionnement est due à une diminution du chapitre 011 par rapport à l'année 2022 en raison notamment de la mise en œuvre de la procédure d'engagement des dépenses qui permet meilleure maitrise des dépenses, mais également de la baisse de certains coûts (carburant notamment) ainsi que la baisse des locations immobilières.

En outre, une augmentation des dépenses de charges du personnel (chapitre 012) est à noter en 2023 (+ 160 K €).

La revalorisation des salaires liée à la hausse du SMIC par 2 fois en 2023 (1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai) en raison de l'inflation, à l'augmentation du point d'indice en juillet 2023, ainsi qu'aux revalorisation du régime indemnitaire, avancements de grades (déroulement de carrières, ancienneté, réussites examens professionnels,) représentent à eux seul + de 80k€.

Le recrutement d'agents saisonniers dédiés à la collecte et prévention des déchets représente une hausse de +34k€.

L'augmentation enfin est due à une hausse des cotisations d'assurance du personnel en raison du taux de sinistralité en 2022 (environ 16 k€).



	2021	2022	2023	Evolution en €
Prestations de services (art 611)	746 164 €	756 451 €	681 970 €	- 74 K €
Carburants (60622)	120 112 €	153 819 €	135 946 €	- 17 K €
Assurances (art 6168 et 6184)	10 590 €	18 571 €	30 103 €	+ 11 K €
Matériel roulant (art 61551)	115 286 €	141 570 €	166 559 €	+ 35 K €
Locations immobilières (art 6132)	87 553 €	146 787 €	110 915 €	- 35 K €

## Dépenses investissement

Au total elles s'élèvent à 2 986 888 € en 2023 (réelles et d'ordres) contre 1 538 228 € en 2022.

## > Epargne et dette

Un emprunt a été souscrit en 2023 pour l'acquisition des locaux techniques d'Agnatellu d'un montant de 600 000 € sur 25 ans.

Les intérêts et les annuités de cet emprunt seront réglées annuellement à compter de l'année 2024.

Les indicateurs concernant l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette sont équivalents pour cette année.

## Pour rappel:

- L'épargne de gestion est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle représente le socle de la richesse financière.
- L'épargne nette est égale à l'épargne brute donc on soustrait le remboursement du capital de la dette. Elle permet de mesurer l'équilibre annuel.

## III. Orientations 2024

## 1. Culture – projets structurants – Ecole des Arts et Salle de Spectacle

- Les travaux relatifs aux ouvrages communautaires de l'École des arts et de la Médiathèque à proximité de la cité scolaire du Fium'Orbu sont en cours.
   Ils sont prévus jusqu'en décembre 2025 pour un montant de 4,5M €HT.
  - Ces projets ont bénéficié du financement du plan exceptionnel d'investissement à hauteur de 80% pour l'Ecole des arts et à hauteur de 80% pour la médiathèque.
  - Un emprunt pour couvrir le reste à charge pour la collectivité est envisagé (entre 800k et 1M €HT selon l'avancée des travaux).
- La construction de la salle de spectacles doit faire l'objet d'un arbitrage du Conseil communautaire quant à la poursuite de ce projet en suspens. Le montant estimé (en 2019) de ce projet est de 5,8M€ HT financé par la CDC à hauteur de 70% (service culture et fond de territorialisation).

## 2. SCoT

Une étude d'AMO pour l'élaboration du SCoT a été notifiée en 2023 pour un montant de 54 750 €HT financée à 70% par la CDC (DQ).

Les missions de cette AMO sont les suivantes :

-Elaborer un diagnostic (qui servira de base au document prévu à l'article L.141-15-1° du C.U., dont l'élaboration incombera au bureau d'études chargé de l'élaboration du SCoT) et accompagner le maître d'ouvrage dans l'écriture de la préfiguration du projet de territoire (ou de pistes de projet alternatives) qui servira de base à la démarche de concertation et aux consultations en vue de la passation de marchés de prestations intellectuelles ;

- -Accompagner la CCFC dans la définition des besoins de prestations à externaliser et l'estimation des couts (urbanistes, environnementalistes...),
- -Assister la communauté de communes dans le choix des prestataires (urbanistes, environnementalistes...) ;
- Assister la CCFC dans la constitution des documents relatifs aux différentes consultations et accompagner la communauté de communes dans la sélection des candidats ;
- Accompagner la coordination des différents acteurs, experts, études qui interviendront dans le processus d'élaboration du SCoT, piloter et superviser leurs travaux et productions ;

## 3. Compétence GEMAPI

Le marché relatif à l'étude définissant les conditions d'exercice opérationnelle de la compétence GeMAPI sur le périmètre de la CCFC a été notifié pour un montant 127 k €HT et est financé à 80% par le Comité de Massif et l'Agence de l'eau.

Il conviendra selon les résultats de l'étude et le chiffrage des travaux de mettre en œuvre un plan pluriannuel de dépenses concernant ces travaux dont le chiffrage sera certainement très élevé au regard des capacités financières de la collectivité.

## 4. Développement durable, tri des déchets et économie circulaire

La Communauté de Communes a acté la réalisation de son 2nd plan de prévention déchets. Il se décline en plusieurs priorités.

## Le plan de prévention déchets (PLPDMA)

- Agir sur la performance de tri (Communiquer sur les actions, Sensibiliser le grand public, Harmoniser la communication sur les points de collecte, Sensibiliser les scolaires en partenariat avec le Syvadec, mettre en place un nouveau mode de financement (RS & TI), étudier la mise en place de la collecte en porte à porte pour les bourgs centres, étudier la mise en place de la collecte « au dépôt » avec puçage et contrôle d'accès pour les OMR sur le reste du territoire.
- Agir sur les biodéchets (Lutter contre le gaspillage alimentaire en restauration collective : cité scolaire, Ephad, CAT et base militaire, sensibiliser les enfants au compostage, continuer à distribuer des composteurs individuels et des poules, étudier la mise en place d'une plateforme déchets verts avec broyage, étudier la mise en place du tri à la source des biodéchets pour les habitats verticaux des bourgs centres, étudier la mise en place d'une collecte biodéchets pour les professionnels).
- Agir sur les Déchets d'Activité Économique (Soumettre la Redevance Spéciale aux entreprises et administrations, accompagner les professionnels du BTP à la gestion de leurs déchets en partenariat avec le service habitat durable de la comcom, accompagner les acteurs touristiques du réseau Ecotourisme à une meilleure prévention et gestion des déchets, rechercher de nouvelles filières de valorisation des déchets : huiles de friture, agrumes, gros plastiques, polystyrène etc.)

 Agir sur l'augmentation de la durée de vie des produits (Mettre en place l'atelier économie circulaire, donner une seconde vie aux objets via la ressourcerie : construction de la ressourcerie et définir les modalités de gestion, promouvoir la réparation et le réemploi auprès du public, agir sur des actions globales et transversales, assurer le suivi des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, exploiter les données Compta-coûts)

Dans le cadre de l'élaboration d'un Programme Local de Prévention de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement : « Une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est constituée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat. » « Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission ».

Cette commission consultative a été convoquée le 21 juillet 2023 et a donné un avis favorable sur les actions proposées dans le plan avec des demandes de complément. Une seconde commission sera convoquée dans le courant du 1er semestre 2024 avant vote du PLPDMA en conseil communautaire puis consultation publique.

## Filière gravats

Depuis 2022, la communauté de communes ne réceptionne plus les gravats sur sa déchèterie en raison de la présence récurrente d'amiante et d'absence de solution pour traiter ce type de déchets dangereux. Il est à noter qu'une entreprise privé agréée reprend depuis 2022 les gravats gratuitement pour les particuliers sur la commune de Ghisonaccia. Les professionnels du territoire ont adhéré à cette nouvelle méthode de traitement et plus aucun apport, ni même sauvage n'est à constater en déchèterie. De ce fait, il semble opportun de ne pas rouvrir la filière en 2024.

## La redevance spéciale pour les professionnels

Le 30 juin 2023, la CCFC a délibéré en faveur du déploiement de la redevance spéciale auprès des professionnels de son territoire. L'objectif de cette démarche est :

- D'assurer une équité fiscale, en évitant aux ménages de supporter les coûts de l'élimination des déchets non ménagers ;
- Responsabiliser les professionnels afin qu'ils prennent conscience des volumes de déchets générés par leur activité ;
- Réduire les déchets à la source et inciter au tri des emballages recyclables, ainsi que du papier et du carton ;
- Impulser une meilleure gestion des déchets par la maîtrise de leurs coûts.

Pour l'année 2023, et afin de favoriser l'acceptation de cette contribution, il s'agissait pour les professionnels d'intégrer un dispositif dit « à blanc ». C'est-à-dire que la redevance spéciale est déployée mais que les redevables sont facturés uniquement à partir de 2024. Cette période était aussi l'occasion pour les différents professionnels d'engager un diagnostic de leur production de déchets afin de mettre en œuvre les moyens adéquats (prévention, mise en place de filières de valorisation, respect du décret 8 flux, mise en place de gourmets bags...) pour leur réduction. La collectivité a quant à elle profité de cet intervalle

pour sensibiliser les professionnels via des campagnes de communication presse et réseaux sociaux ainsi que par le biais d'une réunion publique.

En 2024, il s'agira de suivre le déploiement du projet et des différentes étapes qui restent à réaliser :

## A. Consolidation de la liste des redevables éligibles à la RS

Recensement des activités économiques du territoire et état des lieux de leur production d'ordures ménagères en fonction de leurs catégories professionnelles en vue de définir un litrage de production qui donnera lieux à facturation.

## B. Rencontre avec les gros producteurs

La redevance spéciale peut être calculée selon deux méthodes : selon le nombre de bacs poubelle (OMr) mis à disposition ou selon une estimation par catégories de producteur. De ce fait et afin d'assurer une équitée entre les différent redevables face à leur production de déchets il convient d'équiper des bacs privatif les plus gros producteurs de déchets du territoire (production inférieure à 10 000L/semaine).

## C. Achat d'un logiciel de gestion de la RS

Afin de faciliter la gestion administrative du service, la collectivité souhaite acquérir un logiciel spécialisé pour :

- Alimenter une base de données de gestion des déchets
- Gérer le listing des usagers
- Gérer les évènements
- Facturer
- Réaliser des statistiques et rapports
- Possibilité d'édition de devis de redevance spéciale

## D. Facturation des redevables

Les 1res factures de la redevance spéciale seront envoyée en octobre / novembre 2024.

## E. Poursuite de la campagne de communication sur la RS

Une rubrique dédiée à la Redevance spéciale sera créée sur le site internet de la CCFC afin de permettre aux usagers de trouver toutes les informations nécessaires.

## F. Mise en place d contrôle d'accès à la déchèterie

Dans le cadre de la redevance spéciale 12 passages par an sont compris dans le tarif dédiée aux professionnels du BTP. Afin de pouvoir comptabiliser ces passages et de les réguler, un dispositif technique de contrôle d'accès sera mis en place en 2024.

Le coût du déploiement de la RS pour l'année 2024 est évalué à 60 000€.

## Quai de transfert

En 2024, dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance spéciale des professionnels qui nécessitera des collectes dédiées, cette infrastructure pourra être utilisé en point de rupture de charges puisqu'il dispose d'une borne de pesée, nécessaire à la génération des facturations liées à la future redevance.

## Mise en place Atelier Economie circulaire

La construction de l'atelier économie circulaire (anciennement nommé atelier bois) est terminée. Il s'agira pour 2024 :

- D'y intégrer les travaux de VRD (non compris dans les travaux effectués car non compris dans les financements eu égard à l'enveloppe accordée). Une demande de financement doit être votée.
- De définir un modèle de contractualisation entre la Communauté de communes et un acteur de l'ESS.

Une étude a été menée actuellement en collaboration avec la CAPI (association Corse initiative) afin définir les modalités de fonctionnement les plus efficientes pour acter sa mise en service. Celle-ci devait être livrée en 2022, mais pour des raisons qui incombent à la CAPI, elle sera finalement livrée au 1er semestre 2023.

Cet atelier est situé sur la zone artisanale de Ventiseri, et sera attenant à la future Ressourcerie situé sur la parcelle voisine. Pour mémoire, le foncier a été acquis en 2020 par la CCFC avec financements.

## Ressourcerie

Le permis de construire a été déposé, une demande de financement devra être faite pour l'opération de construction évaluée à 1,2M€ HT.

Cependant l'Ademe Nationale demande une étude supplémentaire malgré la validation de l'Ademe de Corse (qui avait produit elle-même une étude favorable sur la pertinence de la création d'une ressourcerie sur notre territoire) et la côte part de financement de l'Ademe a été revu à la baisse. Il faudra donc se rapprocher de différents financeurs et entre en négociation avec l'Ademe concernant cette étude supplémentaire demandée.

La phase Projet doit être validée, parallèlement une demande d'étude est en cours en collaboration avec la CAPI et l'ADEME pour évaluer le coût de fonctionnement, le mode d'exploitation (concession, marché, régie...) et les filières qui pourront y être exploitées.

A noter, la CAPI ne pourra pas réaliser cette étude si le mode d'exploitation retenu ne fait pas appel à un acteur de l'ESS.

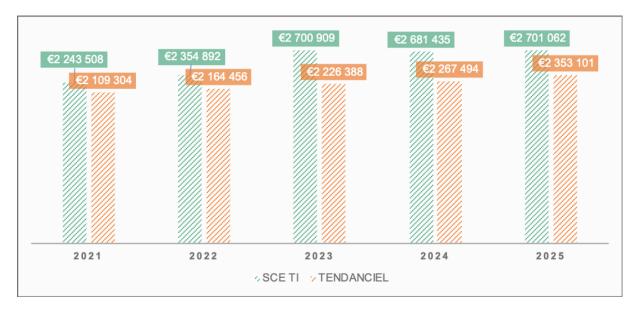
## Fiscalité incitative

L'étude a été réceptionnée en début d'année 2021. Le Conseil Communautaire doit maintenant faire le choix de l'application de cette tarification incitative sur le territoire.

La mise en œuvre effective d'une tarification incitative nécessite préalablement de pouvoir identifier les gisements des foyers faisant l'objet de la taxe et donc de la part incitative.

A cette fin, le scénario technique retenu par la CCFC est l'identification par puçage et la collecte aux portes à portes du flux OM (dans un 1er temps), dans les centres bourgs de Ghisonaccia, Prunelli et Ventiseri, puis en point de regroupement sur le reste du territoire (habitat diffus). On estime à 3-4 ans la préparation nécessaire à la mise en œuvre effective de la part incitative si le Conseil adopte cette voie.

Au niveau financier, voici les prospectives de l'augmentation des coûts en cas de mise en œuvre de la part incitative, en comparaison avec le scénario « tendanciel » c'est-à-dire sur la continuité sans modification.



Le résultat de cette étude et le scénario retenu devra en outre faire l'objet d'une validation de l'Ademe, principal financeur des travaux et investissements nécessaire à sa mise en œuvre.

## Actions d'accompagnement et de prévention :

En 2024, plusieurs actions de communication et de prévention dans la cadre du plan local de prévention seront déployées :

- Refonte de la signalétique des points de regroupement : il s'agira d'harmoniser et de retravailler les stickers des bacs tri et OM et d'installer des panneaux d'information sur les consignes de tri sur les points aménagés. Cette opération est évaluée à près
- Déploiement de l'opération refus de collecte pour lutter contre la présence des sacs noirs dans le tri et réduire les déclassements : cela consiste à définir une procédure « de refus de collecte » en cas de bac de tri souillé en leur apposant une rubalise et un sticker qui indique les raisons du refus. Cette opération sera accompagnée par des supports de communication, destinés à informer la population et d'une distribution de sacs dédiés à encourager le tri.
- Poursuite du renforcement de la communication sur les réseaux sociaux dans le but de diffuser des informations de sensibilisation à la réduction des déchets et les consignes de tri.
- Une campagne de communication sur le tri pour sensibiliser aux bons gestes et à la réduction des déchets dans la presse et sur les réseaux sociaux.
- La poursuite de l'optimisation de la collecte avec la réduction des points de regroupement, leur aménagement sécurisation en partenariat avec les communes.
- Sensibilisation au tri de la cité scolaire du Fium'Orbu
- Poursuite des sensibilisations dans les écoles primaires
- Poursuite opération boîtes à livres
- Réalisation d'une animation en faveur du tri (distribution de sacs jaunes et cabas tri sélectifs + acquisition d'abri bacs pour les éco évènements)
- Accompagnement des évènements et des collectivités dans une démarche de prévention de leurs déchets
- Refonte du site web avec la création d'un portail dédié aux déchets

Le coût de ces actions de prévention est évalué à 70k€HT/an qui pourront faire l'objet de financements notamment par l'ADEME dans le cadre du 2nd plan de prévention déchets.

Actions spécifiques aux bio déchets

Une étude a été menée en partenariat avec le SYVADEC, sa restitution a eu lieu en 2021. Elle a permis de poser les scénarii possibles quant au traitement des biodéchets sur le territoire.

Le scénario mixte a été retenu, et réajusté en 2023, il prévoit la réduction à la source des biodéchets par composteur individuel et la distribution de poules sur les zones en habitat diffus et une collecte sur les dense denses d'habitation.

Cependant, en l'absence d'exutoire de proximité, la partie collecte ne peut être déployée pour le moment. Un seul repreneur est habilité à recevoir ces déchets (Cargese) pour un coût de transport et de traitement très élevé qui ne pourrait en l'état être supporté par la collectivité.

D'autres plateforme de traitement des biodéchets sont actuellement à l'état de projet sur le territoire, la CCFC y reste attentive. Néanmoins elle se tient prête à déployer la collecte des biodéchets dès lors qu'une solution de traitement techniquement et économiquement adaptée sera trouvée.

Pour l'heure, des actions de prévention des biodéchets (distribution de composteurs et poules) seront organisée au printemps 2024 et accompagné d'une campagne de communication.

De plus d'autres actions en faveur de la réduction du gaspillage alimentaire en restauration collective seront également menées avec les gros producteurs de type, établissements scolaires et de santé en 2024.

La pertinence du recrutement d'un chargé de mission biodéchets, financé par l'ADEME devra être étudié dans le cadre du déploiement du plan biodéchets.

Pour rappel, la loi prévoit une prise en charge de ces déchets pour l'année 2024.

Le coût du projet prévention des biodéchets s'élève à 55K€ Le coût du projet de collecte des biodéchets s'élève à 460K€

## Extension du maillage du territoire pour la collecte des cartons bruns

Les anciennes bornes de tri ont été transformées en borne de collecte des cartons bruns par un ferronnier.

41 bornes de collecte des cartons ont déjà été installées sur la partie littorale du territoire. En 2024 il est prévu d'étendre le dispositif à la zone montagne et de densifier les secteurs à forte production sur la plaine. Cela va permettre d'éviter de retrouver les cartons dans le flux OM et d'en éviter l'enfouissement.

Parallèlement, ces bornes seront équipées d'une nouvelle signalétique dans le cadre de l'opération de refonte globale du dispositif sur l'ensemble des points tri.

## 5. Protection des zones habitées contre les incendies – Interface

La CCFC compte poursuivre l'expérimentation par :

- L'organisation de la visite des interfaces par M. le Préfet de Haute-Corse et en présence des membres du COPIL, afin de présenter concrètement à tous l'objet et l'intérêt des interfaces et ainsi faire valider par l'Etat la démarche du projet.
- La poursuite des réflexions commencées fin 2023 sur les mesures de pérennisation qui pourraient être mise en œuvre sur les différents territoires :
  - Approfondissement des réflexions avec les élus
  - Réunions et visites de sites avec notamment la chambre d'agriculture, CRPF, Silvacoop pour exposer les objectifs attendus en vue d'une analyse de situation

- Lancement des études de faisabilité sur les 4 zones
- Une réunion du GT2 et GT3 à laquelle seront associés l'ensemble des partenaires déjà présents, ainsi que la chambre d'agriculture, l'OEC, le CRPF et la chargée de mission du PAT de la Communauté de Communes. L'ordre du jour de ce GT3 pourrait être :
  - Bilan GT1 / GT2
  - Bilan sur la réalisation des travaux d'interface
  - Restitution de l'étude de l'Université et décision quant à un aménagement de type interface sur le village de Prunelli
  - Démarrage GT3 : pérennisation ; présentation des réflexions et avancées réalisées.
- La finalisation des travaux d'interface sur la commune de San Gavino Di Fium'Orbu.
- Lancement des procédures foncières adaptées sur les 4 communes, en vue de la maîtrise foncière des zones d'interface et ainsi de la réalisation des projets de pérennisation.
- Lancement, planification, exécution et suivi des projets de pérennisation.
- Potentiel travail de mise en œuvre d'une interface pour la commune de Prunelli (phase identification, phase administrative et réglementaire, phase travaux et pérennisation), en fonction du rendu de l'étude scientifique de l'Université.
- La demande de prorogation de l'expérimentation pour une année supplémentaire, soit jusque fin juin 2025.

## 6. <u>Leader</u>

## Accompagnement des porteurs de projet

Les dysfonctionnements constatés sur l'instruction des dossiers et les délais de paiement ont incité la CdC et l'ODARC à mettre à plat de fonctionnement actuel et proposer une nouvelle organisation pour la prochaine programmation avec l'ODARC comme instructeur unique.

Le solde des dossiers en cours sera la priorité 2024. Le financement de l'animation du programme est maintenu à 90% sur un coût prévisionnel de 90 715 € comprenant salaries, frais de déplacement, frais de fonctionnement (15%) et prestations.

## Prochain programme Leader 6.0

Après avoir été retenue suite à l'appel à manifestation d'intérêt en avril dernier, la communauté de communes doit préparer sa candidature, sur le thème de la résilience alimentaire pour le 4 mars 2024. Un appel à idées auprès des habitants, des réunions de travail au sein du Projet Alimentaire Territorial ainsi qu'entre élus et partenaires auront lieu pour choisir les orientations de la stratégie proposée.

## 7. Plan paysage

2024 marquera la finalisation du plan paysage. Il sera essentiel que la stratégie finale et les actions qui en découlent soient validées par le conseil communautaire. L'animation de ce plan devra être réfléchie en articulation avec l'ORT et les autres actions de la communauté de communes.

Ce travail de fond devra être intégré dans celui sur l'élaboration d'un SCOT à l'échelle communautaire.

## 8. Plan Alimentaire Territorial

## « PAT montagne »

Au niveau du **PAT montagne**, chaque village a pu avancer, à des rythmes différents selon les situations foncières. La prestation avec la chambre d'agriculture se termine en juin 2024. IL sera important de mettre ce temps à profit pour finaliser cahier des charges et demande de financement.

→ Budget 2024 est de 22 500€.

## « PAT plaine ».

Les 3 communes concernées par le soutien de France Relance et du comité de massif (Ghisonaccia, Prunelli, Ventiseri) seront dans la phase opérationnelle du projet avec la préparation des parcelles (clôture, bâtiment, serre, terre). La recherche d'agriculteurs pour Ghisonaccia et Ventiseri constitue un enjeu crucial pour la durabilité du projet.

La communauté de communes souhaite renforcer cette dynamique en continuant l'animation du PAT en apportant un soutien aux communes, porteurs de projet et agriculteurs du territoire impliqués dans la démarche. Ainsi, la communauté de communes prévoit un accompagnement technique des agriculteurs installés volontaires et des futurs agriculteurs qui vont s'installer sur les parcelles communales : suivi technique mensuel pour une culture bio et sol vivant, formation et animation d'un réseau de maraichers sur le territoire, aide à la mise en adéquation entre l'offre et la demande.

→ Le budget estimatif est de 55 000€.

Un partenariat pourra être établi avec la chambre d'agriculture de Haute-Corse pour créer un référentiel technico-économique à partir des données recueillies sur ces nouvelles installations de maraichage sur sol vivant dans l'objectif de capitaliser, créer des références sur ces nouveaux modes de culture dans un contexte méditerranéen.

Ainsi, le budget global des actions portées directement par la communauté de communes en 2024 est de 77 500€

Le plan de financement global est prévu comme tel :

- 70% DRAAF Plan de relance / AAP « consolidation PAT » corse : 54 250
- 30% Communauté de communes Fium'Orbu Castellu : 23 250€

## 9. Tourisme/Ecotourisme

La compétence éco tourisme assurée jusqu'alors par la CCFC a été transférée vers l'Office du tourisme Intercommunal (OTI) pour l'année 2024. (Voir ROB OTI)

• Animation du réseau Ecotourisme Corse Orientale

Pour 2024, les actions d'accompagnement et de valorisation de la démarche seront maintenues telles que le suivi des engagements, les journées rencontre, ateliers et formations, la promotion dans les médias, les partenariats, la diffusion des outils d'accompagnement et de sensibilisation, l'organisation d'évènements (tels que les « Natura è Scontri ») pour le grand public...

En complément, de nouveaux projets sont prévus :

 L'intégration de la stratégie écotourisme au sein même de l'OTI Fium'Orbu Castellu avec un service dédié, dont les objectifs stratégiques sont les suivants :

## ✓ Proposer une expérience « slow-tourism » aux visiteurs

Développer la notoriété de la destination « Ecotourisme en Corse Orientale » Concevoir, expérimenter et commercialiser des éco-séjours

Organiser des évènements grand public « Natura è Scontri »

✓ Conscientiser et impliquer le voyageur (avec une meilleure diffusion des outils)

Maintenir une ligne éditoriale engagée dans la philosophie « moins mais mieux »

Étendre la politique de communication responsable aux adhérents

Participer à des salons, séminaires et autres évènements professionnels

## Ces objectifs stratégiques mènent à de nombreuses pistes telles que :

- Développement de l'œnotourisme
- Développement des circuits à mobilité douce (vélo, canoë kayak, à pied...)
- Création d'un « Escape Game » au domaine de Pinia
- Animations « Jeu des déchets » pour les clubs enfants des villages vacances adhérents du réseau

## 10. Mobilité

• Elaboration d'un plan de déplacement et de mobilité simplifié

Le conseil communautaire a validé le principe de lancer un plan de déplacement et de mobilités simplifié le 18 décembre 2023.

L'objectif est de se doter d'un document de planification permettant l'élaboration d'une stratégie mobilité :

- Adaptée, aux besoins des habitants, du territoire : reliant les villages de montagne aux communes littorales selon des capacités et un rythme à définir, rapprochant en période estivale les zones d'hébergement en bord de mer et les zones urbanisées, intégrant les complémentarités entre les transports scolaires et les transports ouverts au public, etc.
- Articulée avec les territoires voisins, par exemple avec la mise en place d'un réseau de transport
   « nord-sud » entre ALERIA et SARI-SOLENZARA
- Opérationnelle, permettant rapidement la mise en œuvre d'actions efficaces
- Pragmatique, les préconisations doivent être chiffrés, avec des mises en œuvre réalistes au regard des budgets des collectivités
- Innovante, un benchmark des modalités de mise en œuvre dans des territoires ruraux comparables sera attendu
- Durable, en favorisant les transports collectifs décarbonés autant que possible
- En cohérence avec les autres politiques publiques
- Favorisant une vision long terme et permettant aussi de mobiliser rapidement des actions à court terme

Une demande d'ingénierie prise en charge par l'ACNCT à 100% est en cours.

## • Politique cyclable

## Vision stratégique

Le schéma doit être validé en conseil communautaire avant toute chose afin de donner le cap général à l'ensemble des opérations d'aménagement à venir.

Une relance de la CdC devra être faite concernant la demande de délégation de maitrise d'ouvrage pour la passerelle au-dessus du Fium'Orbu et la piste cyclable rejoignant les deux centres-bourgs.

> Service de location longue durée de vélo à assistance électrique

La gestion de ce service devra continuer avec une nouvelle session de location en avril 2024

Une réunion des usagers pourra être envisagée afin de faire un bilan des pratiques et échanger sur le schéma vélo.

### Stationnement

La communauté de communes reste disponible pour accompagner les communes sur le mobilier urbain et le choix des emplacements pour favoriser le stationnement vélo sur le territoire.

Suggestion d'itinéraires de cyclotourisme

La valorisation des itinéraires de cyclotourisme proposés dans le cadre du schéma vélo s'est faite via le site de webmapping cyclo-rando en Corse Orientale. Un travail avec l'office de tourisme pourra être mené pour diffuser cet outil auprès des acteurs, habitants et visiteurs.

## • Les sentiers pédestres

## Aménagements

En 2020, suite à l'étude « conception de sentiers thématiques » financée par l'ATC et la DETR, les tracés des itinéraires communautaires ont été validés en conseil communautaire et une inscription au PTIPR demandée afin que la collectivité de Corse puisse en assurer la gestion et l'entretien. 100% de la maitrise foncière est attendu pour une inscription au PTIPR. En 2021 et 2022, un long travail d'ajustement des tracés lorsque possible, de conventionnement avec des propriétaires privées lorsque identifiables a été lancé et a permis d'avancer sur la maitrise d'une partie des tronçons. A la demande de la CDC, nous avons proposé un phasage de l'opération afin de planifier son travail d'enquête terrain en vue de l'instruction. Les premiers retours de la CdC s'avèrent inquiétants, ils ne considèrent pas que la maitrise foncière des sentiers est suffisante. Nous attendons l'étude terrain finalisée de la Cdc pour avis contradictoire.

Enfin, pour la boucle de Prunelli, seul sentier éligible au cahier des charges « sentier du patrimoine », une demande de financement a été déposée auprès de la CDC pour bénéficier du soutien à la maitrise d'œuvre et des financements associés à ce type de label. L'ODARC est maintenant gestionnaire de ce fond et doit, dans l'année, lancer un appel à projet « sentier du patrimoine ».

## Valorisation

Le site de webmapping cyclo-rando en Corse Orientale est finalisé. Il valorise tous les itinéraires gérés par une collectivité : PNRC, CdC avec le PTITR, Conservatoire du littoral, Communes.

## Mare Monti Livantinu

Une réunion a eu lieu avec le parc, l'office de tourisme et les acteurs concernés pour mieux valoriser cet itinéraire et en faire un outil de développement de l'intérieur.

## 11. Habitat durable

L'OPAH-RR (2017-2022) prévoyait un soutien de la comcom à hauteur, globalement, de 10% des travaux réalisés pour les propriétaires occupants et une incitation à la pratique de réduction de loyer

pour les propriétaires bailleurs. De plus, dans le but de raccourcir au maximum les délais de perception des fonds pour le pétitionnaire, un préfinancement de la part CdC a été instauré correspondant à 25% d'aide supplémentaires aux travaux du programme.

L'OPAH-RU qui a pris le relais au cours de l'année 2023 propose une participation globale de 15% pour les propriétaires occupants et de 25% pour les propriétaires bailleurs. Le préfinancement de la part CdC étant reconduit.

Au titre de l'année 2024, un prévisionnel envisage le recrutement de 35 nouveaux dossiers OPAH-RU malgré le bouleversement des règles d'éligibilité Anah au 1<sup>er</sup> Janvier 2024. Un dossier de demande d'agrément « MonAccompagnateurRénov' », désormais obligatoire, a par ailleurs été transmis au service dédié dans l'attente de validation.

Ainsi, en cohérence avec les montants conventionnés, une enveloppe de 248 670 € de dépenses est envisagée se décomposant ainsi :

- Montant global part CCFC = 95 545 €
- Montant global part préfinancement CdC = 153 125 €

La mise en place du dispositif OPAH-RU profitant au cours de l'année 2023 des contacts précédemment établis prévoit des dépenses d'un montant de 1000 € dans le domaine de la communication (flyer, affiches et annonces) pour l'année 2024 afin de renforcer la dynamique actuelle.

Il est à noter que dans le cadre des dossiers d'adaptation du logement, le service n'a plus la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur (SOLIHA), le chargé de mission ayant suivi une formation habilitante en amont.

En complément, la comcom s'est engagée dans une réflexion commune et partagée en faveur de la revitalisation des centralités en vue de la signature d'une convention cadre, proposée à l'issue de l'étude pré-opérationnelle, valant « Opération de Revitalisation de Territoires » (ORT) qui aboutira également au cours de l'année 2024. Un avenant à la convention PVD a ainsi été signé dans l'optique de prorogé les délais de mise en place du dispositif.

## 12. Contrat de relance et de transition écologique (CRTE-Etat) et Contractualisation avec les territoires (CDC)

Le CRTE : le Contrat de Relance et de Transition Écologique

Le contrat final a été signé le 31 janvier 2022. Il a permis de poser les axes principaux de l'ambition de la communauté de communes en matière de relance et de transition écologique. Un tableau de bord présentant l'ensemble des projets du territoire a été proposé pour un suivi en commun avec la préfecture en 2023.

Rappel des axes du CRTE pour la CCFC :

## A. Pour une meilleure résilience écologique de notre territoire

- 1. Favoriser une mobilité bas carbone et inclusive
- 2. Améliorer la résilience énergétique du territoire
- 3. Agir sur la réduction des déchets, le réemploi et la réparation

- 4. Mener une politique ambitieuse et innovante de prévention incendie des zones habitées de montagne
- 5. Avoir une politique ambitieuse de préservation de la ressource en eau

## B. Pour un territoire attractif proposant un cadre de vie qualitatif pour toutes et tous

- 1. Développer les espaces nourriciers pour une alimentation locale, saine et accessible à tous
- 2. Favoriser un développement écotouristique du territoire
- 3. Veiller au bien-être territorial par la démocratisation de la culture et l'accès à la santé
- 4. Développer des espaces coopératifs pour favoriser la création d'activités et l'innovation
- 5. Renforcer l'accompagnement éducatif

NB: cette formalisation n'apporte pas de financements supplémentaires à ceux éligibles dans le cadre du droit commun mais permet une clarification de la stratégie portée par la communauté de communes pour répondre aux enjeux environnementaux actuels.

Le contrat de relance et de transition écologique a été signé le 31 janvier 2022.

## ➤ La Contractualisation avec les Territoires

Une première réunion de présentation a eu lieu en 2022 pour présenter le projet. La CDC attend maintenant une projection des projets à 3 ans de la CCFC avec un chiffrage qui doit être présenté courant 2024, la CCFC doit programmer des réunions de travail pour présenter une programmation.

## 13. <u>Intérêts communautaires relatifs à l'hôpital public local et participation aux études</u> relatives à l'établissement thermal de Pietrapola

- Concernant le Contrat territorial de santé de la Plaine orientale : les discussions en cours avec l'ARS ont abouti à la validation de 3 axes :
  - -Axe 1 : Médico social avec réhabilitation du foyer social A Zilia et réflexion sur EHPAD Hors les murs et lits de médecine sous maitrise d'ouvrage de l'EHPAD actuel
  - -Axe 2 : PDSA (permanence de soins ambulatoire et un accueil de soins non programmés sur Ghisonaccia avec Maitrise d'ouvrage de médecins de soins libéraux pour l'un et GHT (groupement hospitaliers territorial) pour l'autre.
  - -Axe 3 : prévention (Maison des adolescents, prévention dépistage et d'addictions) sur tout le territoire porté par l'ARS financés par les fonds FIR.
- Concernant l'établissement thermal de Pietrapola : des travaux de réhabilitation du site sont en cours sous maitrise d'ouvrage de la CDC pour réouverture prévue avant l'automne 2024.

## IV. Orientations budgétaires 2024

## > Les recettes :

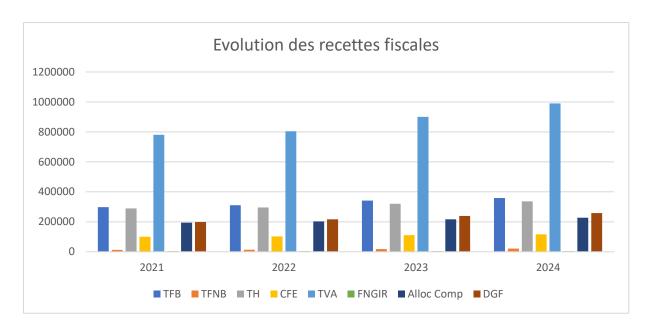
Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP.

Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

A compter de 2021, suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, le taux de TH voté en 2019 s'applique (jusqu'en 2022) aux bases d'imposition des résidences secondaires et des locaux vacants.

Pour compenser la perte des recettes de TH, il est affecté aux communes la part de TFB départementale (le taux de TFB communal comprend désormais le taux départemental 2020).

Recettes fonctionnement	Hypothèses retenues
Taxe foncière bâtie additionnelle	En 2023 : +9,5% sur les bases soit + 30000 E/ an
	Donc retenu <b>+ 5%</b> pour 2024-2026
Taxe foncière non bâtie additionnelle	En 2023 : +29,4% sur les bases soit + 5000€ / an
	Donc retenu <b>+ 20%</b> pour 2024-2026
Taxe d'habitation additionnelle	En 2023 : 7% sur les bases soit + 22000€ / an
	Donc retenu <b>+ 5%</b> pour 2024-2026
CFE additionnelle	En 2023 : +8,4% sur les bases soit + 9000€ / an
	Donc retenu <b>+ 5%</b> pour 2024-2026
TVA	En 2023 : +12% sur les bases soit + 108000€ / an
	Donc retenu <b>+ 10%</b> pour 2024-2026
FNGIR	En 2023 : +0% sur les bases soit + 0€ / an
	Donc retenu <b>+ 0%</b> pour 2024-2026
Allocations compensatrices	En 2023 : +6,8% sur les bases soit + 13900€ / an
	Donc retenu <b>+ 5%</b> pour 2024-2026
Dotation Globale de Fonctionnement	En 2023 : +10% soit +24000€ / an
aux intercommunalités	Donc retenu <b>+ 8%</b> pour 2024-2026
TEOM	En 2023 : +9.3% soit +130 000€/an
	Donc retenu <b>+8%</b> pour 2024-2026



Une variation à la hausse d'un point de la Taxe d'ordures ménagère est envisagée, elle permettra de couvrir les nouvelles dépenses liées à l'augmentation constante de la TGAP, à la mise en œuvre du 2<sup>nd</sup> plan de prévention déchets dans le but de réduire toujours plus les déchets ultimes.

La Redevance spéciale va être mise en œuvre en 2024, cependant les recettes ne seront perçues qu'en 2025.

## > Les dépenses :

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

- 1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
- 2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
- 3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
- 4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
- 5. Les charges exceptionnelles.
- 6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

Dépenses fonctionnement	Hypothèses retenues
Charges à caractère général	A l'inflation
Charges de personnel	+6% sur 2023

La prospective s'appuie sur :

- Des hypothèses macro-économiques prudentes
- Des hypothèses de recettes de fonctionnement prudentes également
- Des hypothèses de dépenses de fonctionnement maitrisées pour concentrer les efforts de la communauté des communes sur des dépenses d'équipements

Hypothèses macro-économiques	Hypothèses retenues
Inflation 2024-2026	+ 2% / an

Nouveaux emprunts	600 000€ acquisition Agnatellu (36k€/an)
	Entre 800k€ et 1M€ EDA en 2024

Les gros postes de dépense en investissement seront, pour les opérations déjà engagées :

- Les travaux de construction de l'école des arts, qui, bien qu'elle soit financée à hauteur de 80%, devra faire l'objet d'un emprunt concernant le reste à charge pour la collectivité (entre 800M et 1M €HT selon l'avancée des travaux)
- Les travaux de VRD de l'atelier économie circulaire, estimés à 184K€HT, pour lequel une demande de financement a été déposée.

De plus, selon les orientations décidées par la CCFC :

<u>Transfert à l'investissement</u>: Le transfert à l'investissement devrait être de l'ordre de 1,6 M€.

## Etat de la dette 2024:

Un emprunt de 600k€ sur une durée de 25 ans a été contracté en 2023 relatif à l'acquisition des locaux techniques d'Agnatellu, dont l'annuité s'élève à 36k€.

Un emprunt concernant la construction de l'Ecole des arts pour couvrir le reste à charge pour la collectivité est envisagé (entre 800M et 1M €HT selon l'avancée des travaux).

Les prévisions budgétaires en investissement et en fonctionnement dépendront des orientations décidées par le Conseil Communautaire quant aux priorisations des actions décidées.